

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Juillet 1874.

Chronique générale.

Décidément la Bourse de Paris fait le meilleur accueil au vote qui vient d'enterrer la république.

La hausse était samedi de :
1 fr. » sur le trois pour cent.
1 fr. 05 sur le quatre et demi.
1 fr. 95 sur le cinq pour cent.

L'Assemblée a prononcé l'ajournement de la discussion des projets constitutionnels.

Elle a adopté, par 395 voix contre 308, l'urgence de la proposition de M. Malartre, demandant la prorogation de la Chambre, à partir du vote réglant le budget, jusqu'au 5 janvier 1875.

CINQ MOIS DE VACANCES !

Les lois constitutionnelles sont ajournées. La Chambre s'offre un petit congé de cinq mois de vacances. — Excusez du peu ! Quant au message, si pressé il y a quelques jours, moins pressé maintenant, il attendra.

Mais le pays, nous doutons fort qu'il se montre satisfait de cette politique d'hésitation et d'atermoiement.

Le 9 juillet, le maréchal de Mac-Mahon, dans son message à l'Assemblée, faisait la déclaration suivante :

« Le pays appelle de ses vœux l'organisation des pouvoirs publics qui sera pour lui un gage de stabilité. Il faut que les questions réservées soient résolues. De nouveaux délais, en prolongeant l'incertitude, « peseraient sur les affaires, nuiraient à leur développement et à leur prospérité. »

Eh bien ! quinze jours après, le 24 juillet, le ministre du maréchal Mac-Mahon, beaucoup moins affirmatif sur l'urgence des lois constitutionnelles, déclarait « s'en rapporter à la sagesse de l'Assemblée, » et la Chambre prononçait l'ajournement.

Mais les affaires, voyons, que vont-elles devenir pendant ces cinq mois ! Comment s'expliquer le vote de jeudi après les affirmations du Message ; et puisque le gouvernement reconnaît que les intérêts vitaux du pays sont en cause, pourquoi ne s'est-il pas opposé à un nouveau retard, à un nouveau délai ?

Nous le disons nettement, la Chambre, qui s'est montrée si énergiquement conservatrice en repoussant la République de M. Casimir Périer, a commis coup sur coup deux fautes graves :

Elle ne devait pas repousser la dissolution ;

Elle ne devait pas prendre des vacances qui aggravent les souffrances du pays.

(Journal d'Angers.) Félix RIBETRE.

La 29^e commission d'initiative parlementaire s'est réunie samedi pour examiner la demande de dissolution de M. Raoul Duval.

L'honorable député a développé sa proposition par les arguments que l'on connaît et qu'il avait déjà produits dans son discours de la veille.

Après une courte discussion, la proposition a été prise en considération, et M. Max Richard, de Maine-et-Loire, a été nommé rapporteur.

Il est à remarquer que M. Max Richard a voté jeudi contre la dissolution ; mais il a décidé qu'en présence de l'ajournement de la discussion des lois constitutionnelles, il se ralliait, avec quelques-uns de ses amis, à la demande de dissolution.

La 30^e commission d'initiative parlementaire s'est également réunie pour examiner

la proposition de dissolution de M. Léon de Malleville.

M. Humbert a soutenu qu'il y avait lieu de se prononcer pour la prise en considération ; il invoque, à l'appui de son opinion, l'importance de la question soulevée, la gravité des motifs produits de part et d'autre ; le rejet de la demande d'urgence ne préjuge pas la décision de l'Assemblée, il signifie seulement qu'il n'y a pas lieu de supprimer la formalité des trois lectures.

Il ajoute que l'ajournement des lois constitutionnelles et en même temps la volonté persistante de l'Assemblée de ne pas se retirer avant d'avoir constitué, donnent lieu à une équivoque qu'il faut dissiper par une discussion solennelle.

Il termine en faisant remarquer que la proposition est signée par 300 députés et que, ne fût-ce que pour ce motif, on ne doit pas l'écarter par un refus de prise en considération.

M. Charreyron répond que l'Assemblée veut constituer et qu'il n'est pas établi qu'elle ne puisse pas le faire ; il n'y a donc pas lieu de prendre la proposition en considération. Il demande d'ailleurs qu'on prenne l'avis du gouvernement.

Cette demande est repoussée.

La prise en considération est votée par 16 voix contre 42. M. Humbert est nommé rapporteur par 17 voix contre 44 données à M. Charreyron.

Il déposera son rapport aujourd'hui lundi.

La commission relative à l'ajournement des électeurs pour le renouvellement partiel des conseils généraux s'est réunie samedi.

Elle a entendu M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, qui a résumé les arguments déjà produits par MM. Durangel et Grimprel.

Elle a ensuite décidé que les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux auraient lieu sur les anciennes listes électorales et fixé au 14 septembre

prochain la date de l'ouverture de la session des conseils généraux.

M. Jules Ferry a été nommé rapporteur.

On nous fait observer que le système proposé par le gouvernement est celui de M. Pradié, qui admet dans le corps électoral, non-seulement tous les élus du suffrage universel, mais toutes les notabilités ou tous les citoyens remplissant une fonction sociale, riches ou pauvres, qu'ils soient au sommet de la hiérarchie sociale ou dans les positions les plus modestes.

Il ne paraît guère probable que la proposition Malartre, qui demande à l'Assemblée de se proroger jusqu'au 5 janvier, soit adoptée sans modification ; c'est probablement la date proposée par l'honorable général Changarnier, c'est-à-dire le 23 novembre, qui sera définitivement adoptée par la Chambre.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, MM. Humbert et Max-Richard, rapporteurs de propositions de dissolution, déposeront aujourd'hui lundi leurs rapports, on prête à la gauche l'intention d'en réclamer la discussion immédiate et de demander le scrutin à la tribune avec appel nominal, au besoin même le scrutin secret sur la prise en considération.

Si l'on considère que M. Max-Richard et quelques-uns de ses amis sont aujourd'hui partisans de la dissolution contre laquelle ils ont voté jeudi, si l'on considère d'autre part qu'un grand nombre de députés de la droite ont dès maintenant pris leurs vacances et sont partis les uns dans leurs départements, les autres pour les villes d'eaux, il pourrait arriver que le résultat du vote de jeudi fût changé et que la prise en considération fût prononcée.

L'Assemblée s'étant à peu près égale-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PROFESSEUR DE SIGNES.

Un ambassadeur d'Espagne en Angleterre, savant très-érudit, mais taciturne et homme à systèmes, s'était fait des idées singulières sur l'importance des signes. Il prétendait que ceux-ci pourraient fort bien suppléer au langage, et qu'il devrait y avoir, dans toutes les universités, un professeur de signes.

Un jour que ce diplomate se plaignait, devant le roi Jacques, de la négligence qu'on mettait partout à cultiver ce moyen de communication, et sur le manque total de professeurs en cette science importante, le prince lui dit :

— Mais, j'ai un professeur tel que vous le désirez, un homme très-habile ; il est vrai

qu'il se trouve employé dans l'université la plus éloignée au nord de mes états, à Aberdeen, à environ six cents milles d'ici.

— Quand il serait à dix mille lieues, répondit l'ambassadeur, il faut que je le voie, et je pars demain.

En effet, il se met en route, et le roi, ne voulant pas se donner un démenti, envoya en toute hâte un exprès à l'université d'Aberdeen, pour annoncer l'arrivée du curieux voyageur, et pour engager les professeurs à le recevoir de leur mieux, mais à tâcher de l'éconduire le plutôt possible.

L'ambassadeur fut reçu avec grande solennité à l'académie, mais il ne voulut rien voir que le professeur de signes, après lequel il s'informait avec anxiété.

On lui répondit que pour le moment celui-ci était absent, qu'il faisait une tournée dans le haut pays, chez les montagnards d'Ecosse, pour y exercer son art, et qu'on ignorait le moment de son retour.

— En ce cas, j'attendrai ici qu'il revienne, répondit l'ambassadeur, dût-il être absent une année entière.

Voyant que cette défaite ne réussissait pas, et qu'ils auraient longtemps Son Excellence sur les bras, MM. les professeurs résolurent d'employer une autre voie pour s'en débarrasser.

Il y avait dans la ville un nommé Geordi, boucher de son métier, et borgne, mais d'ailleurs homme facétieux, enjoué, et très-propre à jouer différents rôles. On résolut de le charger de celui de professeur de signes.

Il y consentit ; on l'instruisit en conséquence ; il promit de garder le plus profond silence, et de ne s'expliquer que par gestes.

L'ambassadeur, averti que le professeur était de retour de son voyage, en témoigna une joie extrême.

Le rendez-vous donné, Geordi, affublé d'une robe de professeur, d'une grande perruque, et placé convenablement dans une chaire en une des salles de l'académie, Son Excellence fut introduite.

On dit à l'Espagnol de s'expliquer et de s'entretenir comme il le pourrait avec l'habile homme qu'on lui présentait, et les pro-

fesseurs, réunis dans une salle voisine, attendirent avec impatience, mais non sans quelque inquiétude, l'issue de cette entrevue.

L'ambassadeur s'approche de Geordi et élève un doigt de la main.

Geordi, à ce geste, en élève deux.

L'ambassadeur lui montre alors trois doigts ; Geordi ferme le poing et le lui montre d'un air menaçant.

L'ambassadeur tire une orange de sa poche et la montre.

Geordi, à son tour, sort de dessous sa robe un gros morceau de pain d'avoine qu'il étale avec complaisance.

L'ambassadeur paraît très-satisfait, fait une révérence et se retire.

Les professeurs, curieux d'apprendre comment leur confrère borgne s'est tiré d'affaire, questionnent Son Excellence.

— Ah ! l'homme admirable, répond l'ambassadeur, il vaut tous les trésors de l'Inde. D'abord, je lui montrai un doigt, voulant dire par là : il n'y a qu'un Dieu. Il m'en montra deux, ce qui signifiait qu'il y

ment partagée dans les votes du 23, il n'y a que peu de remarques à faire sur les différents scrutins. D'un côté, toutes les droites donnaient contre le projet Casimir Périer, soutenu par toutes les gauches, ce qui expose suffisamment l'attitude des divers groupes, soit dans le scrutin sur la proposition Périer, soit dans le vote sur le projet de dissolution.

Ces deux projets, en effet, étaient pour ainsi dire connexes, bien que le second n'ait été présenté que par suite du rejet de l'autre. Il était donc naturel que la dissolution fût appuyée par les mêmes députés qui avaient voté pour la proposition Casimir Périer.

Il faut pourtant signaler une exception. Les bonapartistes qui, M. Rouher en tête, avaient voté contre la proposition Casimir Périer, ont voté pour la dissolution.

A l'extrême gauche, quatre républicains intransigeants n'ont pas consenti à appuyer de leur vote la proposition Casimir Périer, qui reconnaissait à l'Assemblée le caractère constituant contre lequel ils ont toujours protesté. Ces « purs » sont MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Peyrat, Edgar Quinet. Ils ont publié dans le *Rappel* une note pour expliquer leur abstention.

La déclaration portée jeudi à la tribune par M. de Cissé a été affichée le matin même sur tous les murs de Paris. On remarquait, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, que la foule mettait peu d'empressement à en prendre connaissance.

Peut-être faut-il attribuer cette indifférence à ce fait que, depuis quelque temps, ces publications extraordinaires se multiplient sans apporter de grands changements dans la situation, qui demande autre chose pour être éclairée.

Le candidat bonapartiste dans le Calvados est M. Le Provost de Launay, ancien préfet de ce département.

On annonce qu'il aura pour concurrents MM. Jules Lecesne, ancien député du Havre au Corps-Législatif, et M. Foucher de Careil, ancien préfet des Côtes-du-Nord, sous la présidence de M. Thiers.

Si ce renseignement est exact, on peut prédire que la lutte sera intéressante à suivre, vive et ardente.

M. Foucher de Careil a déjà tenté deux fois sous l'Empire de se faire nommer député dans le Calvados, en 1863 et en 1869.

La journée du 23 juillet.

Nous ne dirons pas que la séance du 23 juillet a été décisive, puisqu'on ne fait rien de décisif aujourd'hui, mais il faut au moins lui reconnaître une véritable importance.

La République conservatrice, la seule que l'on ose présenter aux honnêtes gens, a été repoussée par 374 voix contre 333.

La dissolution, malgré l'appoint des bonapartistes, a eu le même destin. La Cham-

avait le Père et le Fils. Je lui en montrai trois, pour lui indiquer le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Il me montra le poing fermé, ce qui signifie que les trois n'en font qu'un. Alors je produisis une orange, ce qui indiquait la bonté de Dieu, qui nous prodigue non seulement ce qui est nécessaire à la vie, mais aussi les douceurs et agréments qui embellissent l'existence. Alors cet homme surprenant m'étales un morceau de pain, pour dire que c'est l'essentiel, bien préférable à tous les besoins du luxe et de la vanité.

Les professeurs, enchantés que l'affaire eût si bien réussi, après avoir pris congé de Son Excellence, s'adressèrent à Geordi pour apprendre comment lui, de son côté, avait pris et expliqué la chose.

Ils le trouvèrent très-courroucé. — Votre ambassadeur, dit-il, est un insolent; d'abord, il me montre un doigt pour me reprocher que je n'ai qu'un œil; je lui montre mes deux doigts pour lui fait entendre que mon seul œil vaut bien les deux siens; il lève trois doigts pour me dire que

bre, par 369 voix contre 340, a déclaré qu'elle ne veut pas encore quitter la place.

Enfin, le maréchal s'est prononcé contre la proclamation de la République comme gouvernement définitif de la France. Il entend s'en tenir à la loi du 20 novembre complétée par une organisation des pouvoirs qui lui donnerait « une garantie de force et de stabilité »... pour six ans et quatre mois, maximum aujourd'hui de la durée du septennat, ou plutôt du mac-mahonat, puisque tout le régime se résume, jusqu'à nouvel ordre, en la personne de M. de Mac-Mahon.

Quant aux conditions que réclame le gouvernement pour devenir fort et stable jusqu'en 1880, si Dieu prête vie et santé au maréchal, elles sont toujours les mêmes: deux Chambres, droit de dissolution, loi électorale.

De plus, il ne croit pas qu'il convienne de changer le titre sous lequel s'exerce le pouvoir.

Nous croyons, au contraire, que cela convient beaucoup et même qu'il y a urgence. Ni l'Assemblée nationale ni le chef du pouvoir exécutif ne voulant la République, il importe que le régime indéfini sous lequel nous vivons ne soit pas appelé officiellement républicain.

Pourquoi garder l'étiquette quand on repousse la chose? C'est tout à la fois tromper l'opinion et favoriser étrangement le parti révolutionnaire. Nous avons peine à comprendre, d'ailleurs, que M. de Mac-Mahon veuille être Président de la République en même temps qu'il s'oppose à ce que la République soit établie.

Laissons ce point, qu'il appartient à l'Assemblée de résoudre, et revenons aux deux votes qui ont marqué la séance du 23 juillet. Le premier prouve que le parti monarchique, en dépit d'étranges défections, a toujours la majorité; le second, tout en déclarant que la Chambre ne veut pas se dissoudre, fait craindre une prochaine dissolution. Quand 340 membres d'une Assemblée, sur 709, déclarent qu'il faut mourir, la maladie est grave et la mort paraît proche.

Ce second vote montre, en outre, quelle voie la Chambre doit suivre si elle veut prolonger son existence et préparer un gouvernement définitif, c'est-à-dire vraiment stable, vraiment fort.

Les bonapartistes s'étant joints à toutes les fractions du parti républicain dans le vote sur la dissolution, les royalistes savent qu'ils ont à eux seuls une majorité de 29 voix.

Qu'ils usent de cette force dans la mesure où le permet la loi du 20 novembre, et l'avenir peut encore être sauvé.

Il le serait à coup sûr si les royalistes voulaient la royauté. Mais ils sont avant tout parlementaires, et de même qu'ils ont inventé le septennat pour exclure le roi, ils tenteront d'organiser le transitoire pour ne pas reconnaître qu'un pouvoir donné à bail ne peut ni préparer le triomphe du droit, ni le remplacer.

Et c'est pourquoi il pourrait bien se faire qu'il n'y eût rien de fait ni rien de défait. — Eugène Veuillot.

nous n'avons que trois yeux à nous deux. Irrité de cette impertinence, je lui mets mon poing sous le nez, et je lui en aurais bien donné sur l'oreille sans ma considération pour vous. Mais cet impertinent ne s'en tint pas là; il tire bientôt une orange de sa poche, et me la montre comme pour dire: Votre pauvre, misérable et froid pays ne peut rien produire de pareil; mais moi, à mon tour, je lui montrai un bon gâteau d'Écosse, pour lui prouver que je me soucie fort peu de ses délicatesses. J'allais le lui jeter à la figure, quand il prit le bon parti de faire une révérence et de se retirer. Il était temps, car je commençais à m'échauffer! Mais il me reste toujours le regret de ne l'avoir pas un peu secoué avant son départ, pour le punir de ses gestes injurieux.

La journée d'où nous sortons largement vainqueurs, dit *Paris Journal*, a une signification considérable. Non-seulement un grand danger public se trouve évité par le rejet à 44 voix de majorité de la proposition de M. Casimir Périer, qui portait dans ses flancs la revanche du 24 mai et la ruine du vote du 20 novembre, mais ce n'est pas là, tant s'en faut, tout le bénéfice de la séance: le gouvernement septennal du maréchal de Mac-Mahon s'y montre grand et consolidé; la gauche s'en tire non-seulement battue, mais amoindrie dans son prestige et même dans sa dignité; la majorité conservatrice y apparaît reconstituée.

Cette journée, écrit M. de Laurentie, sera jugée par ses suites; le résultat de la première heure est indéfini; on pourrait y voir quelque ressemblance avec la bataille de Malplaquet, qui fut meurtrière, et où il n'y eut que des vaincus; si ce n'est que Villars en sortit avec son génie, pour se préparer à la journée de Denain.

Judi aussi il y a eu beaucoup de vaincus; nous cherchons quels seront les victorieux.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Si l'attentat de Kissingen n'était pas l'œuvre d'un fou complètement étranger aux pratiques de la religion catholique, comme cela a été prouvé, il n'y faudrait voir qu'une de ces manœuvres politiques devenues célèbres depuis Pisistrate, tant les feuilles d'outre-Rhin se montrent empressées à en tirer parti.

En tout cas, l'heureuse victime doit se féliciter d'une aventure qui sert si bien ses plans et lui fournit un nouveau prétexte de guerre contre l'ultramontanisme.

Mais M. de Bismark, pour un homme habile, force trop la mesure; il exploite si bruyamment l'incident, il occupe tant l'Europe de sa petite éraflure qu'il finit par en devenir quelque peu ridicule.

Louis-Philippe, visé dix-huit fois, et sérieusement, Napoléon aussi, supportaient avec plus de dignité les attentats dont ils étaient l'objet.

Si M. de Bismark est ridicule, ses journaux sont odieux. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la plus officieuse des feuilles bismarkiennes, pousse l'impudence jusqu'à mettre le Pape en cause dans l'attentat de Kissingen:

« Combien de fois, dit-elle, ne sommes-nous pas montés sur les grands chevaux de la critique en parlant des bandits de la Sicile, du Péloponèse et d'autres pays étrangers! Et voilà maintenant que nous trouvons la poutre dans notre œil! Est-ce que les choses qui se passent chez nous nous donnent le droit de montrer un tel contentement de nous-mêmes? Non, notre situation ne sera pas meilleure tant que les jours d'un fonctionnaire de l'empire qui se sera attiré le mécontentement du Pape ne seront plus en sûreté au milieu de l'Allemagne! . . . »

« Non, nous ne pouvons pas supporter que la civilisation allemande soit mise en doute aussi loin que s'étend l'influence de la morale des jésuites, et que la vie du peuple allemand et de ses hommes les plus précieux soit continuellement menacée par des bandits! »

Ces excès de langage prouvent combien l'attentat de Kissingen a été utile au grand chancelier d'Allemagne, persécuteur du catholicisme et insulteur du Pape.

ESPAGNE.

La *Gazette officielle* de Madrid a fait paraître un supplément extraordinaire pour confirmer la nouvelle de la victoire remportée par l'armée républicaine sur une division des troupes de don Alphonse. C'est à Salvete, village de la province de Cuenca, où s'étaient fortifiés les carlistes, que la bataille a été livrée. Après une lutte acharnée, les troupes régulières auraient fait une grande quantité de prisonniers, parmi lesquels se trouvent huit officiers. Une des conséquences de la victoire de Salvete a été la mise en liberté des 700 prisonniers que les carlistes avaient faits à Cuenca et qu'ils escortaient. La nouvelle de ce succès aurait produit le meilleur effet à Madrid, où

elle a rassuré bon nombre d'esprits, qui voyaient déjà don Carlos aux portes de Madrid.

Tel est le récit du journal officiel; toutefois il est bon de faire remarquer qu'une rencontre dans laquelle huit officiers carlistes ont été pris, ne paraît pas avoir eu beaucoup d'importance, et que pour consacrer à cette escarmouche un supplément extraordinaire, il faut que l'on éprouve bien vivement à Madrid le besoin de remonter le moral de l'armée et de la population.

ANGLETERRE.

Mercredi soir a eu lieu, à Londres, le banquet traditionnel offert par le lord maire aux ministres.

Le chef de cabinet, M. Disraeli, répondant au toast porté aux ministres, a constaté qu'« un grand changement s'est produit dans le monde entier par suite du conflit entre l'Etat et l'Eglise. Le devoir du gouvernement est de se préparer à la tempête, en donnant une force nouvelle à l'Eglise établie que le ministre considère comme le rempart de la liberté politique. »

L'orateur a ajouté « qu'il est impossible d'envisager la situation de l'Europe avec satisfaction; il déplore que quelques-unes des nations, les plus favorisées sous tous les rapports, soient la proie de l'anarchie, ou se voient sur le point de le devenir. Jamais l'amitié de l'Angleterre n'a été plus recherchée qu'aujourd'hui. Le gouvernement usera de son influence dans l'intérêt de la paix et du bien-être général, et il n'admet pas que l'Angleterre doive se désintéresser de plusieurs questions qui pourraient surgir en Europe, mais il croit que la manière la plus profitable dont l'Angleterre puisse employer son influence dans l'intérêt de la paix, consiste à aider, par sa sympathie et ses conseils, les pays troublés à regagner une position plus digne de leur ancien prestige. »

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux inspecteurs et aux généraux commandant les corps d'armée territoriaux, diverses circulaires, dont plusieurs fort importantes. Nous n'en citerons que deux: La première fixe la composition des jurys d'examen pour l'armée territoriale; la seconde prescrit aux commandants de corps de désigner, dans leur état-major général, un officier s'étant spécialement occupé de la question de mobilisation, pour venir à Paris, dans les premiers jours d'août, assister à une série de conférences qui auront lieu, au ministère de la guerre, sur la mobilisation des corps d'armée.

L'importance de cette dernière circulaire de M. de Cissé n'échappera à personne, car tout le monde sait que les succès des futures campagnes dépendront en grande partie du plus ou moins de rapidité apportée à la mobilisation. Il importe que cette mobilisation se fasse d'une façon uniforme dans tous les corps d'armée, et sous ce rapport l'idée et la décision du ministre de la guerre sont excellentes.

Il est question de mobiliser le troisième corps pour voir en combien de temps les troupes pourraient être mises sur pied, en rappelant les réserves. Les dépenses qu'entraînera cette mesure empêcheront peut-être qu'elle ne soit prise: en tout cas, la question est en ce moment vivement agitée au ministère de la guerre.

On parle de donner aux officiers de toutes les armes à pied une vareuse-pelisse pour le service de quartier et les manœuvres. La tunique demeurerait pour la grande tenue; on ne la mettrait point sans les épaulettes.

Le projet de loi sur la réorganisation des services administratifs dans l'armée paraît devoir trouver dans l'Assemblée de nombreux opposants; on parle d'un contre-projet moins radical et se rapprochant davantage de l'ancien état de choses. Nous avons le projet de la commission des Quarante-cinq, lequel paraît sérieux et pratique et digne de toute l'attention de l'Assemblée.

Le bruit court dans les cercles militaires que le ministre de la guerre aurait l'intention de refuser les congés de semestre accordés d'ordinaire aux officiers après l'inspection générale.

Le ministre de la guerre vient de décider la suppression des cours d'équitation faits aux officiers d'infanterie du 1^{er} avril au 1^{er} octobre : cette mesure malheureuse a été reçue dans les régiments comme elle devait l'être, c'est-à-dire qu'elle n'a rencontré que des critiques.

Certes, il faut que le ministre de la guerre s'abuse étrangement s'il croit que nos officiers d'infanterie sont assez forts en équitation pour qu'on leur supprime les rares occasions qu'ils avaient de se perfectionner un peu sur le cheval. Qu'on ne s'étonne plus après cela de voir des adjudants-majors, des colonels, voire des généraux tomber de cheval au défilé à des revues comme celles du shah de Perse ou du maréchal de MacMahon.

Chronique locale et de l'Ouest.

Hier soir, malgré la pluie, la musique de l'école mutuelle s'est faite entendre, dans le square, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2.

Ces mêmes enfants ont ensuite exécuté une retraite aux flambeaux en passant par les rues de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Jean, d'Orléans et Bodin. Une foule assez considérable les accompagnait.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles des Frères aura lieu le mercredi 29 juillet, à l'établissement de la ville, montée du Fort.

La semaine dernière, un jeune enfant de 5 ans, Adolphe Ruais, de Martigné-Briand, laissé seul dans une chambre, a mis le feu dans les rideaux de son lit avec des allumettes chimiques qu'il avait prises dans la table de nuit. En voyant les flammes, il avait quitté le lit et était allé se cacher dans un second placé dans la même chambre.

L'éveil a été donné par une forte odeur de brûlé répandue dans la maison. Si l'enfant n'avait pas eu la présence d'esprit de se sauver, il eût incontestablement trouvé la mort au milieu des flammes.

La perte s'élève à 500 fr., couverte par une assurance au Soleil.

On lit dans le Journal d'Angers :

« A cette époque de l'année, l'eau de la Loire n'est pas très-saine ; et si l'on peut continuer à l'employer pour l'arrosage et les lavages, on doit en être très-sobre pour la consommation et la cuisson des aliments.

« C'est en ce moment, en effet, que l'on commence à mettre les lins et les chanvres à rouir dans les eaux du fleuve, et cette opération laisse des traces assez sensibles dans les eaux, généralement basses, pour qu'on soit obligé de prendre des précautions hygiéniques.

« Non-seulement donc il faut s'abstenir, pendant la durée du rouissage, de boire des eaux de rivière, mais il est bon aussi de n'y point prendre de bains.

« Nous croyons devoir, dans l'intérêt de la santé publique, donner plus de publicité à cet avertissement qui déjà a été communiqué par l'autorité à notre population. »

Chacun sait que se mettre dans l'eau froide ou chaude après avoir mangé, c'est s'exposer à une indigestion.

Or, il est un phénomène peu connu, si ce n'est des baigneurs : c'est l'hyperémie, la congestion de la peau s'annonçant par une rougeur générale, comme une teinte scarlatineuse couvrant tout le corps, sans que l'on en ait eu conscience.

On ne tarde pas alors à tomber en syncope, à perdre connaissance, à couler au fond de l'eau et à se noyer, si l'on n'est promptement secouru.

Conséquemment, tout baigneur qui remarque sur sa peau ou celle d'un camarade la teinte rouge scarlatineuse, prodrome infallible d'une syncope prochaine, doit immédiatement avertir celui qui est menacé.

Il y va de la vie.

A propos de la canicule, qui a lieu du 24 juillet au 26 août, détruisons un préjugé généralement répandu.

La canicule vient de canicula, nom que les anciens avaient donné à l'étoile Sirius

(le Chien). Beaucoup de personnes croient que le temps pendant lequel cette étoile est visible en Europe correspond aux plus fortes chaleurs de l'année. C'est une erreur. Autrement — il y a trois mille ans — cette étoile apparaissait aux premiers jours de juillet, et comme c'était le moment des fortes chaleurs, on put croire alors qu'elle exerçait une influence sur la température. La science a démontré la fausseté de cette croyance. D'ailleurs, par l'effet de la précision des équinoxes, le lever de Sirius n'a lieu, depuis un grand nombre d'années, que lorsque les fortes chaleurs sont passées, du moins en Europe.

N'importe ! la foule croit à la canicule, et elle y croira pendant longtemps encore.

L'enterrement des cinq victimes du déplorable événement de Liré a eu lieu au milieu d'un grand concours de population.

Les jeunes gens qui ont péri en se baignant à la pointe d'une grève mouvante, à l'île Verte, sont : Jean Clémenceau, âgé de 20 ans, tonnelier ; François Mario, âgé de 20 ans, maçon ; Alexis-Dieudonné Secher, âgé de 17 ans, cordonnier ; Théophile Merand, âgé de 20 ans, meunier ; Joseph Brelet, âgé de 22 ans, cordonnier.

Ce n'est pas sans peine qu'avaient été retirés les corps de ces infortunés, disparus en cherchant à se secourir les uns les autres.

Tous ils appartenaient à d'honorables familles dignes du plus profond intérêt.

La police de Saint-Nazaire vient de mettre la main sur un industriel de la pire espèce.

Le brigadier de police Jagu et les frères Dugué, agents, prévenus qu'il circulait en cette ville de fausses pièces de 2 francs, se mirent immédiatement à la recherche d'un individu dont le signalement leur fut donné, et qui venait de changer une de ces fausses pièces dans un magasin à l'occasion de l'achat d'un objet de quinze centimes.

Quelques heures après, ils arrêtaient, dans une maison mal famée de la ville, un étranger, bien mis, se disant sujet espagnol du nom de Coulombès. Il était porteur d'une sacoche en cuir contenant une certaine quantité de pièces fausses de 2 francs, en métal blanc, étain et zinc probablement, à l'effigie de la République et portant le millésime de 1871. Ces pièces, pesant deux grammes 1/2 en moins, d'une exécution grossière dans les détails, pouvaient très-facilement passer, le soir surtout. Il en a été écoulé, en effet, une certaine quantité dans plusieurs magasins de la ville.

Coulombès a été mis à la disposition de la justice.

En exécution d'une décision du ministre de la guerre, des commissions spéciales vont être instituées par les soins de MM. les généraux commandant les corps d'armée, pour examiner, dans les conditions des articles 34 et 41 de la loi du 24 juillet 1873, les aspirants aux emplois de sous-lieutenant au titre auxiliaire dans la réserve de l'armée active, et aux emplois de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine dans l'armée territoriale.

Les épreuves commenceront le 15 octobre prochain.

Les anciens officiers de l'armée active sont dispensés des épreuves, pourvu qu'ils aient servi au moins deux ans comme officiers.

Les personnes qui désirent obtenir des emplois d'officiers dans les deux catégories ci-dessus, et qui ne sont pas encore en instance, devront faire parvenir leurs demandes, soit au ministre de la guerre, soit à MM. les commandants de corps d'armée, avant le 30 septembre prochain, terme de rigueur. Il en est de même des aspirants aux emplois d'officier supérieur dans l'armée territoriale.

Le Journal officiel et le Moniteur de l'armée ont publié le programme de ces examens.

La liste des auteurs grecs devant servir à l'explication, dans le premier examen du 1^{er} août 1874, est arrêtée ainsi qu'il suit : Homère, Iliade, L. IX.

Sophocle, Philoctète.

Aristophane, la scène de la pauvreté dans le Plutus.

Platon, Phédon, chap. 1, 8, 37, 67.

Démosthène, les Olympiennes.

Aristote, Poétique, chap. 1, 3, origines et définitions ; 6, 9, tragédie, action et temps

de l'action ; 18, 24, 26, épopée et tragédie comparées.

Faits divers.

LA SÈCHERESSE DE L'ÉTÉ 1874.

Dans une récente séance de l'Académie des sciences, MM. Belgrand et Lemoine ont communiqué une note fort intéressante sur la sécheresse probable de l'été de 1874. Comme il peut être important pour l'agriculture, pour l'alimentation des canaux, pour l'alimentation des villes de ne pas être pris au dépourvu dans cette pénurie d'eau qui commence déjà, nous croyons utile d'attirer sur ce sujet l'attention de nos lecteurs.

Il est d'observation que, lorsque la saison froide a été sèche, les cours d'eau ont un niveau extrêmement bas pendant toute la saison chaude suivante. Or, tout le monde sait quelle a été la sécheresse de l'hiver 1873-1874. Le tableau comparatif suivant, qui résulte des hauteurs de pluie tombée à l'Observatoire de Paris depuis deux siècles, pendant la saison froide, en donnera d'ailleurs une idée.

La moyenne de ces hauteurs a été :	
De 1689 à 1717.....	203 millimètres.
De 1718 à 1747.....	163 —
De 1748 à 1755.....	233 —
De 1773 à 1788.....	219 —
De 1789 à 1797.....	203 —
De 1804 à 1848.....	228 —
De 1849 à 1872.....	217 —

Enfin, pendant l'hiver de 1873-1874, la hauteur de la pluie tombée n'a été que de 444 millimètres.

La hauteur moyenne de la Seine au pont d'Austerlitz, pendant l'hiver de 1873-1874, a été de 0^m61, c'est-à-dire la plus faible hauteur observée depuis un siècle.

Le débit des sources du bassin de la Seine, depuis quelques semaines, est extrêmement faible. En effet, si l'on compare le débit moyen des cinq premiers mois des années précédentes, on trouve 2,000 litres par seconde, tandis que de janvier à juin 1874 il n'a donné que 1,000 litres par seconde.

Lors même que les mois chauds seraient très-pluvieux, les eaux courantes ne s'en ressentiraient presque à aucun degré. Les faibles crues qui pourraient en résulter sur les rivières s'effaceraient promptement et les sources n'en présenteraient pas moins une grande pénurie d'eau. En effet, il est établi que les pluies des mois chauds ne profitent presque point aux cours d'eau, à cause de l'évaporation qui en enlève une grande partie.

En somme, si l'on considère : 1^o la petite quantité des pluies pendant l'hiver de 1873-1874 ; 2^o le faible niveau des eaux de la Seine ; 3^o le faible débit des cours d'eau, — on peut prédire une pénurie d'eau assez sensible pendant l'été de 1874. (France).

LES GRENOUILLES.

On lit dans le Journal des Débats :

Nous rapportons, il y a peu de jours, le fait curieux d'importation en France, par centaines de mille, de grenouilles provenant de Belgique.

On voit, sur nos halles et marchés, les membres de ces batraciens écartelés et tendus sur de petites baguettes en bois. C'est un mets qui a ses amateurs en fort grand nombre. On l'accommode d'une façon fort épicée, ce qui le rend, dit-on, très-appétissant.

Si la Belgique fournit beaucoup de grenouilles, les autres pays, quelle que soit la latitude, en produisent aussi considérablement. Ce quadrupède ovipare habite presque tous les pays. On le trouve très-souvent dans le Nord, même en Laponie, en Afrique, en Orient, en Amérique. On le rencontre aussi dans la Caroline et dans la Virginie.

Nous parlons ici de la grenouille commune. Il est peu de personnes ayant habité la campagne qui n'ait été surprise, en s'approchant d'un bassin, d'un étang, d'un réservoir d'eau quelconque, de voir s'élever des troupes de grenouilles et s'échapper même de dessous les pieds du visiteur. C'est que cet ovipare vient au monde par centaines. Il n'est pas rare de voir une ponte de grenouilles de quatre cents œufs.

Les grenouilles sont dévorées par les serpents d'eau, les anguilles, les brochets, les taupes, les putois, par les loups, et même, d'après M. Daubenton, qui en a trouvé dans l'estomac d'un de ces carnassiers, par les oiseaux d'eau et de rivage.

Dans la fable les Grenouilles qui demandent un roi, La Fontaine s'exprime ainsi :

Donnez-nous, dit ce peuple, un roi qui se remue
Le monarque des dieux leur envoie une grue
Qui les croque, qui les tue,
Qui les gobe à son plaisir,
Et grenouilles de se plaindre !

Il est intéressant de connaître les diverses méthodes de pêcher les grenouilles. On les prend avec les filets à la clarté des flambeaux qui les effraie et les rend souvent immobiles ; on les pêche aussi à la ligne avec des hameçons qu'on garnit de vers ou d'insectes, ou simplement d'un morceau d'étoffe rouge ou couleur de chair : les grenouilles sont goulues et saisissent avidement tout ce qu'on leur présente.

En Suisse, on les prend d'une manière plus prompte, au moyen de grands rateaux dont les dents sont longues et serrées : on enfonce le rateau dans l'eau et on ramène les grenouilles à terre en retirant ce rateau avec précipitation.

Qui ne s'est plu à écouter, pour peu de temps toutefois, le coassement des grenouilles ? C'est quand la belle saison est arrivée et qu'elles sont pénétrées de la chaleur du printemps qu'on les entend jeter ce cri qu'elles répètent à satiété, surtout la nuit. Ces longues clameurs annoncent souvent la pluie.

Le coassement n'est composé que de sons rauques, discordants et peu distincts les uns des autres, et comme c'est toujours en grand nombre qu'elles coassent, ces sons confus blessent bientôt l'oreille la moins délicate. Le cri de la grenouille est produit par deux vessies qu'elle fait gonfler de chaque côté du cou ; ces vessies, en se remplissant d'air, deviennent des instruments qui augmentent le volume de leur voix.

Le coassement de ces reines des étangs est tellement perçant dans les contrées méridionales, qu'il est impossible aux personnes qui n'y sont pas habituées de prendre quelque repos dans les habitations trop voisines des réservoirs peuplés de grenouilles.

Dernières Nouvelles.

On persiste à croire que si un remaniement avait lieu dans le personnel du cabinet, c'est M. de Broglie qui en redeviendrait le chef.

On ne parle plus du retour de M. de Fourtou aux affaires.

On persiste à parler du retour de M. de Broglie aux affaires en qualité de vice-président du conseil des ministres, mais sans portefeuille.

Il n'est pas certain que les vacances soient prolongées jusqu'au mois de janvier.

Il se pourrait qu'elles n'aient lieu que jusqu'au milieu de novembre.

Il est toujours de plus en plus question d'une interpellation sur la politique générale.

D'après les informations que nous avons reçues ce matin même de Versailles, le gouvernement se montrerait très-inquiet des suites que pourrait avoir le projet de dissolution, sur lequel, aujourd'hui lundi, la Chambre sera mise en demeure de se prononcer par les deux rapports des commissions d'initiative. Plusieurs députés de la droite, qui s'étaient éloignés de Versailles aussitôt après les séances de jeudi et de vendredi, ont été rappelés par dépêches. On ne sait si tous seront exacts au rendez-vous.

Le ministère paraît non moins soucieux de la demande d'interpellation sur la politique générale, que plusieurs députés de la droite se proposent de déposer. Malgré le démenti de l'Agence Havas, les bruits de crise ministérielle persistent et pourraient bien n'être pas sans fondement.

On a reçu de Bayonne la dépêche suivante :

« Bayonne, 25 juillet.

» Des dépêches adressées des côtes de Biscaye annoncent l'honneur de débarquement de douze nouveaux canons et de deux cents caisses de munitions.

» Depuis le manifeste royal, de nombreuses déféctions ont lieu chaque jour dans l'armée républicaine.

NAVARRO. »

